

au CDEN du jeudi 28 février 2019

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique, Monsieur le Président du Conseil départemental, à l'heure où Monsieur le Président de la République fait mine de donner la parole aux citoyens, de « donner la main aux partenaires sociaux » pour que le mot « démocratie » retrouve un peu de son sens premier..., nous tenons à vous interpeller sur sa surdité et celle de son gouvernement ainsi que sur celle de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale qui engagent des réformes (assurance-chômage, Fonction Publique, retraites, École,...) largement contestées, sans tenir aucun compte des avis émis et des propositions alternatives, les textes soumis à « discussion » étant déjà gravés dans le marbre... Ce n'est pas notre conception du dialogue social ! Notre démocratie mérite mieux ! Les représentants des personnels revendiquent leur place et leur rôle dans les instances et continueront à combattre toutes ces réformes dangereuses en montrant que des alternatives existent et sont possibles pour notre modèle social et mettront tout en œuvre pour défendre l'intérêt général dans une société plus juste et plus solidaire.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique, Monsieur le Président du Conseil départemental, quand Monsieur le Président de la République, quand Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale entendront-ils les voix qui s'élèvent, quand consentiront-ils, quand condescendront-ils à prendre réellement en considération les demandes qui leur sont adressées, les propositions qui sont faites, d'une autre politique, d'un autre projet d'École, d'un autre avenir pour notre pays ?

Contexte

Les politiques libérales menées depuis de nombreuses années et accentuées par l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron ont provoqué l'émergence du mouvement social qui se poursuit en ce début d'année avec l'évolution des revendications et leur structuration autour des problèmes de pouvoir d'achat, de justice fiscale et sociale, de meilleure répartition des richesses, d'accès aux services publics.

Or, les réponses apportées par le gouvernement sont largement insuffisantes, voire contestables sur le pouvoir d'achat, et demandent d'ailleurs à être confirmées. De plus, elles seront financées par le budget de l'État, sans toucher à la fiscalité, sur le dos, une fois de plus, des services publics.

La FSU condamne la répression qui vise ce mouvement social ou celui des lycéens. Elle demande l'abandon des armes, LBD et grenade de désencerclement, dont l'usage conduit à de nombreuses mutilations dans un contexte particulier de violences. Elle dénonce l'exercice parfois arbitraire et excessif du pouvoir à l'encontre des manifestants et demande l'arrêt des poursuites injustifiées. Elle condamne aussi la loi dite « anti-casseurs » qui restreint les libertés individuelles et collectives sans apporter de solutions aux problèmes engendrés par les violences.

Le grand débat, imaginé par le Président pour sortir de la crise, est un leurre dont les conclusions sont en partie rédigées, le gouvernement ayant annoncé qu'il ne reviendrait pas sur les fondamentaux de sa politique.

Politique éducative

Le ministère poursuit sa politique éducative rétrograde et libérale sans prendre en compte ni les acteurs de terrain, ni les organisations syndicales attachées à la démocratisation de la réussite scolaire. Le dialogue social n'est que de façade. Le pilotage par l'évaluation se développe malgré l'opposition de la profession. Le ministère tente d'imposer des méthodes au travers du « guide orange », des contenus des animations pédagogiques, des ajustements de programme... cherchant à transformer les enseignants en de simples exécutants. Cette politique éducative conduira à une augmentation des inégalités scolaires et du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire. Le projet de loi « Pour l'école de la confiance » traduit légalement les orientations et partis pris ministériels.

La FSU mènera la bataille pour le retrait de cette loi. Rien dans celle-ci n'avait été annoncé dans le programme présidentiel (si ce n'est l'obligation de scolarisation à partir de 3 ans, déjà effective à plus de 97%... qui n'est qu'un prétexte au financement des écoles privées par les collectivités représentées dans ce CDEN).

L'article 1 de la future loi dite « Pour une école de la confiance » menace la liberté d'expression des enseignants. En effet, il vise à inscrire dans la loi une obligation de réserve qui n'existe pas dans le statut des fonctionnaires (Seules les obligations de discrétion de secret professionnel et de neutralité existent.). Cela est significatif de la volonté du ministère de museler les personnels et de faire taire leurs critiques et leur opposition face à des réformes régressives. C'est donc plutôt aujourd'hui « L'École de la défiance » d'un ministre qui garantissait qu'il n'y aurait pas de loi Blanquer lors de sa prise de fonction et avait promis une réécriture de cet article levant toute ambiguïté. Plus de 13 000 enseignants ont déjà signé la pétition pour protester contre cette atteinte aux libertés publiques et aux droits du citoyen.

L'article 6 ouvre la possibilité de création d'Écoles Publiques des Savoirs Fondamentaux, sans consultation des enseignants et des conseils d'école ou d'administration ! Votée sans aucune concertation préalable dans une assemblée aussi vide que nos classes surchargées, par les quelques députés présents qui n'étaient pas partis au ski..., elle remet en question la spécificité de notre école de la République primaire et maternelle et de nos collègues.

Dans notre département très rural et avec de nombreux réseaux d'éducation prioritaire, les enseignants craignent que leurs écoles ne soient rattachées au collège voisin et que le fonctionnement et les bonnes relations avec les différents partenaires soient mis à mal par la suppression pure et simple de directeurs d'école, de très nombreux postes d'enseignants aussi par le biais des calculs d'effectifs moyens sur de gros regroupements ainsi que des conseils des maîtres et des conseils d'école. Ces conséquences concrètes inquiètent d'ores et déjà de nombreux enseignants.

En outre, le pilotage depuis le collège entraînerait une perte des liens de proximité qui permet souvent d'être réactif face à des problèmes (le super « directeur adjoint » en charge de plusieurs écoles serait moins disponible pour les médiations avec les parents, le relationnel avec les multiples partenaires de l'école,...).

C'est enfin un article « hors-sol » qui ne s'appuie même pas sur un bilan des modalités existantes favorisant la transition entre l'école et le collège : conseil école-collège, conseil de cycle 3, comité de pilotage en EP, formations inter degrés et initiatives diverses (des conseils) des maîtres et des professeurs de collège... Des actions pour favoriser la réussite et l'émancipation de nos élèves se

mettent petit à petit en place par « l'écoute, le dialogue, la concertation et la réflexion collective » ; ces modalités doivent être les piliers d'une véritable « école de la confiance », celle qui associe tous ses acteurs aux décisions sur son avenir. Et qu'entend-on par « savoirs fondamentaux » ? Va-t-on vers une primarisation du collège ou une secondarisation de l'école ? Cette architecture est un non-sens pédagogique dont le seul avantage pour le gouvernement est la rationalisation des moyens.

Pour un Ministre qui avait assuré qu'il ne serait pas celui des réformes, ce projet est bel et bien porteur d'une transformation radicale de notre système éducatif, dont on voit bien la volonté de prise en main très forte par le Ministère, le contrôle, l'injonction, la prescription faisant office de politique éducative ! Sans faire l'exégèse de tous les articles de ce texte en apparence disparates, nous constatons que cette loi Blanquer ne répond en rien aux difficultés que nous rencontrons au quotidien dans nos établissements/classes, aux enjeux auxquels nos élèves, les personnels, notre École sont confrontés. Les « réponses » sont purement structurelles et technocratiques et organisent une école marquée du sceau d'un libéralisme de plus en plus débridé, sous couvert (communicationnel, comme sait si bien le faire notre Ministre...) de lutte contre les inégalités, de liberté de choix...

La FSU appelle d'ores et déjà à se mobiliser massivement le mardi 19 mars dans le cadre de la journée de grève et de manifestations pour la Fonction publique et les services publics.

Elle demande le retrait de la loi Blanquer et appellera aussi à manifester le samedi 30 mars aux côtés de tous les enseignants et personnels de l'Éducation nationale, des parents, des étudiants et des élus pour réclamer l'ouverture de discussions avant toute prise de décision sur l'avenir de l'École de la République.

Évaluations

Le ministère décline sa culture de l'évaluation avec la seconde phase des évaluations de CP, l'inscription dans la loi « Pour une école de la confiance » de l'évaluation des établissements et la création d'un nouveau conseil d'évaluation (article 9).

De fait, le ministère supprime le CNESCO et élimine une évaluation indépendante du système éducatif.

La mise en place de l'évaluation des établissements du second degré qui s'étendra à moyen terme à ceux du premier degré ouvre la voie à la mise en concurrence des écoles et à l'évaluation des enseignants au travers des résultats des élèves.

Les évaluations de mi-CP ne sont ni au service des élèves, ni au service des enseignants et ne sont là que pour permettre au ministère d'imposer des méthodes. Elles concourent à alimenter un pilotage par les résultats qui conduira à une école de la performance et de la concurrence.

Direction et fonctionnement de l'école

Le ministère a communiqué, via la presse et son site, au sujet de la réorganisation de l'école et de la création d'un statut des directeurs et directrices pour la rentrée de septembre 2019. Malgré les demandes de la FSU, aucune concertation n'est à ce jour annoncée.

Le fonctionnement quotidien de l'école, les relations au sein des équipes et le fonctionnement démocratique du conseil des maîtres seraient, de fait, lourdement transformés. Ces restructurations impacteraient les conditions de travail des personnels et dégraderaient le collectif de travail. Le projet de réorganisation structurelle de l'École, une possible fin de la spécificité de l'école maternelle au sein des écoles primaires et un rapprochement avec les collèges marqueraient la perte de l'identité du 1^{er} degré.

La FSU reste totalement opposée à cette mise en place d'un supérieur hiérarchique dans les écoles. Cette proposition d'un statut pour les directrices et les directeurs ne répondra ni à un légitime besoin de reconnaissance, ni à une amélioration des conditions de travail des personnels.

La FSU dénonce ce futur statut comme un outil au service de la réorganisation territoriale des structures de l'éducation nationale et du nouveau management public dans une lettre ouverte, adressée au ministre. Elle porte également la nécessité de reconnaissance, de temps et de revalorisation salariale.

Dans notre département, le choix sera fait de supprimer le 0,17 PAP octroyé aux directeurs de 8 et 9 classes afin qu'ils bénéficient d'une 1/2 décharge. Cela va à l'encontre de la réalité du terrain et de la reconnaissance du travail toujours plus lourd pour les directrices et directeurs.

Après avoir été assommés lors du premier trimestre par des injonctions et consignes hebdomadaires (Méthodes, Sorties médiatiques du ministre,...), les collègues pensaient être plus tranquilles en ce début 2019 : que nenni ! L'administration organise des échanges de la maternelle à la troisième (qui préfigurent la disparition de l'école maternelle et de l'école primaire ?) alors même que les enseignants manquent de temps pour se concerter au sein d'une même école.

Les collègues ont le tournis et aimeraient... pouvoir travailler tout simplement.

Carte scolaire du premier degré

Les 2 325 postes créés à la rentrée 2019 sont largement insuffisants pour achever le dédoublement des classes de CE1 en REP et REP+ qui, de plus, peine à se concrétiser dans les départements sous-dotés. Cela conduira à augmenter le nombre d'élèves dans les autres classes de l'éducation prioritaire, à supprimer les derniers postes de PDMQDC, à fermer en maternelle et dans le rural déjà fortement impacté par les regroupements et les fusions, voire à continuer de casser les RASED comme la suppression de 3 postes de maître G dans notre département le prouve, qui s'ajoute aux 2 de l'année dernière, et des annonces floues et inquiétantes sur les maîtres E. Les premières dotations départementales sont sans appel, elles ne permettront ni d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement sur tout le territoire ni de réduire les inégalités.

La FSU continue d'exiger une baisse des effectifs dans toutes les classes quel que soit le niveau, de meilleures conditions de scolarisation en maternelle et pour les moins de trois ans en particulier, le renforcement des RASED, la prise en compte des élèves du dispositif Ulis dans les effectifs, des moyens suffisants pour le remplacement et la remise en route d'une véritable formation continue.

AESH et PIAL

Dans le cadre de la concertation sur l'école inclusive, le ministère met en place un chantier du métier d'AESH sans créer pour l'instant un véritable statut ni revaloriser ces personnels. Seule la piste d'emplois à temps plein est à l'étude. Des expérimentations académiques mettent en œuvre une nouvelle modalité de gestion « passant », selon le ministère, « d'une logique de compensation individuelle à une prise en compte des besoins exprimés par l'organisation pédagogique ». L'accompagnement de l'élève en situation de handicap dépendra d'une « organisation globale » et d'une évaluation des besoins en relation avec les projets des écoles et des établissements.

La FSU s'opposera aux organisations qui dégraderaient les conditions de travail des AESH, en morcelant les emplois du temps.

La FSU continuera de promouvoir la place des RASED dans leur rôle de prévention des difficultés, de liaison avec les familles et de soutien aux équipes. Ces rôles ne peuvent être attribués aux AESH du PIAL.

Mouvement intra départemental

La FSU déplore l'obstination technocratique du ministère à vouloir supprimer la deuxième phase du mouvement avec publication des postes et formulation de nouveaux vœux par les personnels demeurés sans poste à la première phase.

Elle déplore la surdité du ministère et l'acharnement à déconstruire ce qui fonctionne. De toute évidence, les autorités politiques n'ont pas bien pris la mesure de la colère qui règne actuellement dans le pays et qui montre la détestation de ces politiques hors sol.

Nous demandons que la liste des postes à profil soit restreinte aux seules missions spécifiques.

ASH second degré

Conditions déplorables de la précédente expérimentation sans planification ni bilan, négation du travail des PE en amont de l'orientation, négation des passerelles existantes, négation des difficultés des élèves..., la mise en œuvre de la 6e inclusive « totale » selon l'expression rebattue en réunions des cadres ne dépendrait que de l'organisation pédagogique retenue par les équipes – bien évidemment « volontaires » - et de la différenciation dans les classes.

Les divisions et les effectifs 6e des 4 établissements étant déjà "fondus" dans la présentation de ceux-ci en GT, l'organisation retenue et présentée aux cadres nécessiteraient des moyens PLC supplémentaires prévus pour la prise en charge des horaires d'enseignement de la division de 6e SEGPA tandis que les PE spécialisés se répartirait en intervention dans ces classes.

Nous dénonçons la négation du texte de 2015 qui réaffirme l'existence de la structure SEGPA composée des 4 divisions énoncée dans les discours aux cadres qui présentent la SEGPA comme un dispositif, qui parle d'inclusion totale à terme pour tous les niveaux.

Nous dénonçons la duplicité des discours entre les projets présentés en réunion avec les cadres et les directeurs et ceux présentés aux représentants des personnels alors que ces projets sont censés s'inscrire dans une démarche nommée « Qualinclus ».

Nous dénonçons la propagande autour de l'école inclusive qui instrumentalise une idée humaniste dans le but d'économiser des moyens.

Carte scolaire du second degré

Dans le second degré, la baisse drastique des moyens pour la rentrée prochaine va se traduire par des centaines d'heures d'enseignement en moins dans les établissements, des effectifs pléthoriques et 2 650 suppressions de postes. La FSU dénonce la baisse de l'offre de formation et la dégradation des conditions d'études et d'apprentissages des élèves et des conditions de travail des enseignants. Dans les lycées, les projets d'implantation des spécialités montrent une cartographie profondément inégalitaire de l'offre de formation. Des territoires entiers voient l'accès aux enseignements se restreindre. Les établissements ruraux, ainsi que des petites et moyennes villes sont les plus durement touchés. La mobilisation lycéenne et enseignante se met en place partout. Les deux heures supplémentaires obligatoires qui ne visent qu'à masquer le nombre réel de suppressions auront des impacts très négatifs sur la qualité du travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves.

Dans la voie professionnelle, la mise en concurrence de la voie scolaire et de l'apprentissage, les secondes "familles de métiers", la réforme du bac Gestion Administration, la diminution des heures d'enseignements généraux sont autant de mesures qui font peser de graves menaces sur l'offre de formation professionnelle. La FSU rappelle son attachement à l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, seul à même d'offrir des formations équilibrées, diplômantes, qualifiantes et accessibles sur l'ensemble des territoires.

Dans notre département, au vu des 103 postes qui doivent être repris dans l'académie de Reims, les personnels des collèges et lycées sont très inquiets quant à la rentrée qui se prépare, ils regrettent l'absence de dialogue social et de prise en compte des difficultés qu'ils expriment, dénonçant le mépris dont ils font l'objet et la marche forcée du gouvernement et du ministère qui imposent à l'École et surtout aux élèves des projets qui vont creuser davantage encore les inégalités, qui tendent à orienter, à sélectionner de plus en plus précocement plus qu'à offrir la meilleure formation possible, plus qu'à viser le plus haut niveau de qualification pour tous.

Si le dialogue social existe dans notre département, ce dont nous ne pouvons que nous satisfaire, il est cependant limité aux informations que les services du Rectorat peuvent/veulent bien fournir aux représentants des personnels..., qui ne permettent bien évidemment pas une analyse fine des situations des établissements, pas même des départements cette année... Ainsi, les éléments transmis pour la tenue du CTA ne présentaient que les « grandes masses » (dixit Monsieur le secrétaire général...), soit les reprises en collèges, lycées et LP de l'académie (suppressions d'heures postes en ETP et transformation pour partie en HSA), les DHG étant ensuite transmises individuellement aux établissements pour examen interne et remontée au SPFE sans passer par les cases CTA et CTSD... Et ni le GT second degré qui s'est tenu mardi 29 janvier, ni le CTSD qui s'est tenu « pour information » le jeudi 7 février dernier, présentant tous les deux les effectifs et les structures (élèves en plus, divisions en moins...), n'ont permis de lever le voile sur le mystère et le suspense qui entourent cette préparation de rentrée... Combien de postes d'enseignants seront encore supprimés dans les collèges et lycées ardennais à la rentrée 2019 ? Alors que d'autres académies et d'autres départements ont pu être destinataires de ces informations permettant ainsi une analyse plus fine des situations, le Rectorat de l'Académie de Reims a, lui, fait le choix de l'opacité, laissant délibérément sur la touche les représentants des personnels, faisant fi des avis émis lors de l'instance consultative du CTA, deux fois réunis sur la question et s'opposant deux fois aux mesures proposées pour cette rentrée 2019...

Alors que l'évolution des effectifs s'annonce légèrement positive (ce qui est suffisamment rare pour être signalé...) et que le public scolaire du département (en corrélation avec sa situation socio-économique de plus en plus paupérisée) est reconnu pour une part importante en grandes difficultés, pour une part même en situation de grande pauvreté, la suppression d'un seul poste dans les collèges et lycées ardennais serait incompréhensible et constituerait une nouvelle dégradation des conditions d'études et d'apprentissages des élèves et des conditions de travail des personnels...

Enfin, concernant les dotations allouées aux établissements, par anticipation sans doute du décret cherchant à imposer une 2^e heure supplémentaire obligatoire aux enseignants que Monsieur le Ministre voudrait voir acté prochainement « pour améliorer leur pouvoir d'achat »..., nous constatons que le taux d'HSA a considérablement augmenté. Nous dénonçons la brutalité de la démarche et la marque de mépris en direction des personnels dont les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader ces dernières années, personnels qui revendiquent au contraire des créations de postes à la hauteur des besoins, une revalorisation de leurs salaires par le dégel et l'augmentation du point d'indice et une diminution de leur charge de travail.

Come évoqué dans le préambule de cette déclaration en forme d'adresse directe à Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique et Monsieur le Président du Conseil départemental pour transmission..., la FSU Ardennes espère sincèrement que les messages qu'elle exprime seront reçus, que les revendications et propositions qu'elle porte, avec d'autres organisations syndicales et une grande partie de la profession et de la population pour beaucoup d'entre elles, seront entendues, pour un climat social apaisé et des perspectives d'avenir un peu plus sereines pour tous.

